

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi



CAHORS ET DÉPT : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉPT : — 6 » 14 » 20 »

abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Eté.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à		Départs de		Arrivées à		Départs de	
CAHORS	LIBOS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	CAHORS	LIBOS
10 h. 25 <sup>m</sup> matin	6 h. 45 <sup>m</sup> matin	4 h. 40 <sup>m</sup> matin	2 h. 41 <sup>m</sup> soir	7 h. 17 <sup>m</sup> matin	7 h. 50 <sup>m</sup> matin	9 h. 11 <sup>m</sup> matin	11 h. 42 <sup>m</sup> matin	9 h. 52 <sup>m</sup> matin	12 h. 51 <sup>m</sup> matin	10 h. 25 <sup>m</sup> matin	6 h. 45 <sup>m</sup> matin
5 h. 10 <sup>m</sup> soir	2 h. 39 <sup>m</sup> soir	1 h. 00 <sup>m</sup> soir	11 h. 39 <sup>m</sup> soir	3 h. 52 <sup>m</sup> soir	4 h. 18 <sup>m</sup> soir	5 h. 17 <sup>m</sup> soir	8 h. 40 <sup>m</sup> soir	5 h. 45 <sup>m</sup> soir	4 h. 39 <sup>m</sup> soir	5 h. 10 <sup>m</sup> soir	2 h. 39 <sup>m</sup> soir
10 h. 21 <sup>m</sup> »	7 h. 39 <sup>m</sup> »	5 h. 45 <sup>m</sup> »	7 h. 39 <sup>m</sup> »	9 h. 22 <sup>m</sup> »	9 h. 41 <sup>m</sup> »	—	4 h. 41 <sup>m</sup> matin	11 h. 7 <sup>m</sup> »	2 h. 58 <sup>m</sup> soir	—	—

Train de marchandises facultatif : (Départ de Cahors — 5 h. 35<sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.)  
Train de foire : (Départ de Libos — 7 h. 40<sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.)

### Cahors, 5 Août.

Nous possédons aujourd'hui les résultats presque complets des élections départementales du 1<sup>er</sup> août. L'ensemble du scrutin a porté sur 11,450 cantons environ, sur lesquels 1,412 étaient soumis au renouvellement normal et les autres appelés à remplacer des membres démissionnaires ou décédés.

Les résultats connus portent sur 1,407 cantons :

Républicains élus..... 900  
Réactionnaires élus..... 382  
Ballotages..... 125

Les républicains ont gagné 264 sièges ; ils en ont perdu 21 ; le gain net est donc de 243 sièges. Mais il importe de remarquer que dans les ballotages, les républicains ont la majorité.

Le nombre des départements où les républicains auront désormais la majorité dans le sein du Conseil général s'élève de 55 qu'il était avant le 1<sup>er</sup> août, à 66.

Les 55 départements où les républicains avaient déjà la majorité sont les suivants :

Ain, Aisne, Allier, Alpes (Basses-), Alpes (Hautes-), Alpes-Maritimes, Ardèche, Ardennes, Ariège, Aube, Aude, Bouches-du-Rhône, Cantal, Corrèze, Côte-d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Eure-et-Loir, Gard, Gironde, Hérault, Ile-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Isère, Jura, Lot-et-Cher, Loire, Loire (Haute-), Loir-et-Cher, Lot-et-Garonne, Maine, Marne (Haute-), Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Orientales, Rhône, Saône (Haute-), Saône-et-Loire, Sarthe, Savoie, Savoie (Haute-), Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Sèvres (Deux-), Somme, Var, Vosges, Yonne, Alger, Constantine et Orléans.

Aujourd'hui, il faut y ajouter les 11 départements suivants : Cher, Finistère, Garonne (Haute-), Landes, Manche, Meuse, Nord, Pyrénées (Hautes-), Tarn-et-Garonne, Vaucluse et Vienne (Haute-).

Il se dégage, dit le Parlement, des élections du 1<sup>er</sup> août une leçon frappante : Les conservateurs qui, dans nos provinces, s'attardent encore à donner leurs voix aux partisans de la royauté ou d'une restauration bonapartiste peuvent voir, par ces défaites répétées, que ces votes d'un pays qui n'approuve pas tel ou tel acte de son gouvernement, mais qui ne veut plus de révolutions, à quel point sont perdues et désespérées les causes qu'ils s'obstinent à défendre, à quel point sont vaines les espérances qu'ils s'obstinent à nourrir. En hésitant à accepter la forme de gouvernement, désormais établie et solidement fondée que s'est donnée la France, ce n'est pas la monarchie qu'ils servent, c'est le radicalisme. Convertis à la République, ils feraient contrepoids aux idées extrêmes, violentes, oppressives ; ils renforceraient l'aile droite de la grande armée républicaine. Hostiles à la République, ils se condamnent à l'impuissance et à l'inutilité.

Nous ne parlons pas ici pour les hommes qui ont pris une part active et dirigeante à nos luttes politiques des dernières années, pour ceux qui ont compromis leurs noms et leurs personnes en conduisant les intrigues de l'ordre moral ou l'entreprise du 16 mai. La République modérée repousserait leur alliance et suspecterait leur conversion. Nous ne parlons pas non plus à ceux qu'une fidélité respectable, le souvenir de services passés ou des traditions de race enchaînent aux familles qui ont régné sur notre pays. Nous nous adressons à ceux, et ils sont nombreux en France, qu'aucun lien n'attache aux régimes déchus, à ceux dont l'esprit se partage entre des instincts libéraux et un profond besoin d'ordre, de paix et de tranquillité ; à ceux que la mémoire des deux premières Républiques empêche seule de venir à la troisième. Ils se défient de la République. Eh ! sans doute, elle est exposée à commettre bien des fautes, à subir bien des entraînements, à retomber dans les mains qui l'ont déjà perdue. Mais le meilleur moyen d'épargner ces dangers à la France est-il de s'entêter dans une opposition stérile ? Ne vaut-il pas mille fois mieux que les conservateurs libéraux adhèrent à la République, qu'ils y adhèrent sincèrement, totalement, sans esprit de retour, et qu'ils viennent défendre dans son sein les idées qui leur sont chères ? Le jour où les conservateurs de province se seront pénétrés de ces idées et les auront mises en pratique, le radicalisme sera encore un ennemi ; il aura cessé d'être un péril.

Cet article du journal de M. Dulaure résume toute la politique du Journal du Lot.

Le matin du dimanche 25 juin 1848, un général se présenta à la barrière de Fontainebleau, occupée par les insurgés. Il leur parla de conciliation, leur annonça le décret par lequel l'Assemblée nationale consacrait un crédit de trois millions au soulagement de la population ouvrière, et fut accueilli par de longues acclamations.

Il franchit alors la barricade avec un capitaine et deux commandants, pour parler de plus près aux défenseurs de la place ; mais à peine avait-il pénétré dans l'enceinte, qu'il fut saisi, injurié, frappé, menacé de mort lui et ses compagnons. Durant trois mortelles heures, on les traîna d'un endroit à l'autre, au poste de l'octroi, puis chez un marchand de vin, puis finalement au poste de la route de Fontainebleau. Une partie de la foule faisait d'effrayants efforts pour sauver ces braves officiers ; mais une bande de forcenés veillait à toute tentative d'évasion.

Un misérable de dix-huit ans, du nom de Nourrit, donna enfin le signal de l'assassinat : il tira le premier, par la fenêtre du poste ; une décharge suivit, et le général de Bréa tomba, avec le capitaine Mangin ; leurs deux compagnons échappèrent par miracle. Nourrit se précipita sur le cadavre du général et lui enfonça à deux reprises sa baïonnette dans le corps. Puis il se sauva, emportant les épaulettes et le sabre de la victime. Il se vanta plus tard d'avoir pris part au massacre et frappé d'aplomb.

Arrêté, il passa en jugement avec vingt-quatre autres accusés et se signala à l'audience par

un langage forcené. Il traita les juges d'assassins, et pour excuser son crime, s'écria : « J'avais été housculé, frappé à coups de crosse. Jam'ai vengé. » On fut obligé de l'emmener hors de la salle.

Condamné à mort, il obtint une commutation de peine et fut envoyé au bagne. On lui fit grâce pour sa jeunesse et pour ce fait que plusieurs membres de sa famille avaient eu des accès d'aliénation mentale. Cet intéressant personnage fut naturellement amnistié par la Commune ; mais les événements empêchèrent son retour triomphal. Il est encore à Cayenne.

Mais aujourd'hui les collectivistes révolutionnaires de St-Etienne, pour réparer l'injustice de la fortune, présentent le citoyen Nourrit aux suffrages de leurs concitoyens, jugeant qu'il n'y a pas de candidat plus digne de représenter les Stéphanois au Conseil général que ce forçat convaincu d'assassinat, mais soupçonné de folie et gracié comme tel.

Voilà Trinquet singulièrement distancé, et avec lui ses électeurs du Père-Lachaise. L'élection Trinquet atteste chez ceux qui ont voté pour lui la plus singulière et la plus dangereuse éducation politique. Mais la candidature Nourrit ne dépasse-t-elle pas tout ce qu'on peut imaginer ? Quelle peut bien être la façon de raisonner, l'éducation intellectuelle, l'état mental des gens capables de prendre en toute sécurité de conscience un pareil personnage pour candidat-type, pour le conseiller général modèle.

(National.)

### Informations

#### Les fêtes de Cherbourg.

Voici le programme des fêtes de Cherbourg, arrêté par la municipalité de cette ville.

Dimanche 8 août :

A 4 h. 20 du soir. — Arrivée à Cherbourg de M. le président de la République, accompagné de MM. les présidents du Sénat et de la Chambre des Députés et de MM. les ministres. Réception solennelle par les autorités civiles et militaires.

A 9 heures. — Illuminations générales. Grande retraite aux flambeaux par toutes les musiques militaires et civiles (illuminations aux lampes-phares, feux oxydriques, feux de Bengale et lumière électrique).

Lundi 9 août :

A 8 h. et 1/2 du matin. — Réception des autorités civiles et militaires.

A midi et demi. — Visite de M. le président de la République à l'arsenal, à la digue, et ensuite au vaisseau-amiral le Colbert.

A 3 heures après-midi. — Ascension du ballon monté par plusieurs membres de l'académie d'aérostation météorologique de Paris.

A 7 heures du soir. — Dîner offert par M. le président de la République dans les salons de l'hôtel de ville.

A 9 heures. — Grande fête vénitienne sur le bassin du Commerce.

Mardi, 10 août :

A 9 heures du matin. — Grandes régates par la société des régates de Cherbourg, sous le pa-

tronagedu Yacht-Club de France.

A 10 heures. Lancement du navire de guerre le Magon.

A 11 heures. — Visite de M. le président de la République à l'Hôtel-Dieu.

A 2 heures après-midi. Visite de M. le président de la République aux bâtiments des escadres. Exercices et expériences de torpille ; et des torpilleurs attaque du jour par des torpilleurs torpilles portées par des bâtiments à toutes vitesses.

A 4 heures. — Festival par toutes les musiques militaires réunies.

A 7 heures. — Dîner offert à l'Hôtel de Ville par la municipalité, à M. le Président de la République.

De 6 à 10 heures du soir. — Branle-bas de combat de nuit. Chaque bâtiment tirant un nombre de coups de canon et de coups de fusil déterminé d'avance. Attaque de nuit de l'escadre par des torpilleurs, puis éclairage de rade par les appareils de la rade et de l'escadre. Illumination de la digue, lancement de fusées, feux corton, etc., etc. Eclairage électrique.

A 11 heures du soir. — Grand feu d'artifice.

#### L'ORDRE DU JOUR DU GÉNÉRAL DE GALLIFFET

Le général de Galliffet a publié l'ordre du jour suivant, à la suite de quelques désordres dont les soldats en garnison à Tours s'étaient rendus coupables le jour de la fête du 14 juillet.

#### ORDRE GÉNÉRAL.

Le général commandant le 9<sup>e</sup> corps d'armée apprend, avec un vif regret, que des militaires de la garnison de Tours ont donné, dans la soirée du 14, le triste spectacle de l'ivresse et de l'indiscipline.

Il espère que pareils faits ne se renouvelleront pas.

Les troupes ne peuvent ignorer que le gouvernement de la République ne tolérera à aucun prix le désordre, et que c'est insulter le chant national que d'accompagner, ivres et débraillés, les musiques qui le jouent devant les populations.

Le présent ordre sera lu à la troupe à deux appels.

Au quartier général, à Tours, le 19 juillet 1880.

Le général commandant le 9<sup>e</sup> corps d'armée,  
Signé GALLIFFET.

Le vice-amiral Garnault, commandant l'escadre d'évolutions, a reçu du ministre de la marine l'ordre du jour suivant qu'il lira dimanche aux équipages de la flotte :

Monsieur le vice-amiral,  
J'ai été informé de l'attitude pleine de dignité et de réserve que tous les corps de la marine ont tenue à Cherbourg, pendant les fâcheux incidents qui se sont produits à l'occasion de la revue du 25 juillet. Je suis d'autant plus heureux de leur conduite dans cette circonstance, qu'elle démontre combien les sentiments d'honneur et de discipline sont enracinés chez nous.

Or, ces sentiments sont, quoi qu'en disent certains journaux, la meilleure des garanties pour l'affermissement et le maintien des institutions actuelles.

JAUREGÜBERRY.

Le bulletin de santé constatant l'état de M. Gladstone, le 3, à 11 heures du matin, nous

apprend que l'illustre chef du cabinet anglais a passé une assez bonne nuit et que l'affection pulmonaire n'a éprouvé aucune aggravation.

Les journaux de Londres nous apportent quelques détails sur les débuts de la maladie. M. Gladstone était à dîner chez lord Cavendish, vendredi dernier, lorsqu'il se sentit subitement indisposé. Il fut obligé de se retirer de table, et alla se reposer pendant quelque temps. Le samedi matin, il déjeûna dans son lit, mais en se levant, et en essayant de se mettre au travail, il éprouva quelques frissons de fièvre. Un conseil de cabinet était convoqué pour deux heures. M. Gladstone avait l'intention, la séance du conseil une fois levée, d'aller à Smill-Hill, où il avait récemment déjà passé quelques dimanches. Pour exécuter son projet, il s'efforça de vaincre son accès de fièvre. Mais madame Gladstone, plus prudente, s'empessa de faire appeler le docteur Clarke qui, dès son arrivée, recommanda à l'illustre malade de se coucher. Depuis ce moment, M. Gladstone n'a plus quitté le lit.

On lit dans le télégraphe de Vienne, le 3 août :

La Turquie se déclare prête à céder Dulcigno au Montenegro.

Malgré cette offre, la sommation réclamant le règlement de cette affaire dans trois semaines sera remise incessamment, pour empêcher la Turquie de faire encore traîner les choses en longueur.

Si cependant la proposition de la Porte est sincère, la démonstration navale deviendra superflue; ce dont on se réjouit beaucoup à Vienne, car cette manifestation y était fort peu goûtée.

La question grecque est reléguée au second plan; on n'en parle plus.

Le Standard publie un télégramme de Bombay annonçant que les communications télégraphiques avec Caboul sont interrompues. Les fils sont coupés entre Pezwan et Lalaland.

Cette nouvelle, d'une haute gravité, montre que la victoire d'Ayoub-Khan a eu un grand retentissement en Afghanistan.

A plus de 500 kilomètres de Candahar, les tribus, toujours insoumises des Ghilzais, recommencent leurs attaques et leurs incursions.

L'action militaire n'a jamais réclamé plus de vigueur et de concert qu'à cette heure décisive.

Le Journal des Débats résume ainsi la situation difficile du ministère anglais :

Les électeurs anglais qui ont voté pour les Wigs, afin de ramener immédiatement leur pays à la politique de non-intervention absolue, doivent commencer à s'apercevoir qu'ils ont fait fausse route. En Afrique et en Asie, la guerre va se poursuivre, et l'abandon de l'Afghanistan ne coûtera peut-être pas moins cher que sa conquête. En Europe, l'intervention continuera comme sous lord Beaconsfield; seulement, au lieu de donner des territoires à l'Angleterre elle en donnera aux Grecs, aux Monténégrins, sans parler peut-être, dans un avenir assez rapproché, aux Autrichiens. Nous ignorons si ce résultat sera du goût des Anglais, mais il est certainement conforme aux principes désintéressés de la politique de M. Gladstone.

Dimanche dernier, à Paris, une réunion a eu lieu à l'école Saint-Ignace de la rue de Madrid à l'occasion de la distribution solennelle des prix aux huit cents élèves du grand et du petit collèges dont se compose cet établissement brillamment dirigé par les jésuites.

Mgr Richard représentait l'archevêque de Paris. Un incident important s'est produit entre le discours du P. Clerc et la distribution des prix :

L'école Saint-Ignace, a dit M. Riant, devant cesser d'exister par suite du décret du 29 mars 1880, la société des pères de famille, propriétaire, a résolu d'y créer un établissement secondaire d'instruction, organisé sur les mêmes bases, et destiné à recevoir des demi-pensionnaires et des externes.

Cet établissement prendra le nom d'externat de la rue de Madrid.

Les cours s'ouvriront le jeudi 7 octobre prochain.

Des résolutions semblables ont été annoncées à toutes les distributions de prix des autres collèges de jésuites.

Le Gaulois annonce que M. La Vieille, député de Cherbourg, s'est trouvé offensé de différentes allégations que contenait une lettre signée « Louis Lambert » et publiée récemment par ce journal, sur les incidents survenus entre l'amiral Ribourt et la municipalité de cette ville et qu'il a demandé réparation par les armes, à son auteur.

Mis au courant de l'incident, l'auteur de l'article, M. Paul Deléage en a pris la responsabilité toute entière et a déclaré accepter les termes de la provocation.

En conséquence, répondant au député de la Manche, M. A. Meyer, directeur du Gaulois a prévenu M. Lavielle par dépêche et par lettre, que M. Paul Deléage se tenait à sa disposition.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

ÉLECTIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

D'après d'une dépêche officielle, affichée devant la préfecture, lundi matin à 9 h. 40, nous avons attribué, pour l'élection de Cahors, 1,093 voix à M. Mayzen, et 916 à M. Béral. D'après de nouveaux renseignements ces chiffres sont erronés et doivent être ainsi rétablis :

M. Mayzen, élu..... 993 voix.
M. Béral..... 916

Nous complétons, en rectifiant quelques erreurs qui se sont glissées dans notre dernier n°, les résultats des élections pour les Conseils d'arrondissement.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS.

Canton de Cahors (Nord).

M. Pouget, républicain..... 4,150 voix
M. Sirech, républicain..... 1,100

Ballottage.

Canton de Lalbenque.

M. Gayette, rép. (élu)..... 2,493

Canton de Lauzès.

M. Décremps, rep. (élu)..... 4,303

Canton de Luzech.

M. Bergon, rép. (élu)..... 1,790
M. Pélissier, honap..... 1,551

Canton de Montouq.

M. Irissou, rép. (élu)..... 1,469
M. Galiacy, honap..... 660
M. de Montmaur, légil..... 343

Canton de St-Géry.

M. Dillac, rép. (élu)..... 1,209

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Canton de Figeac (Ouest).

M. Couybes, rép. (élu)..... 2,159

Canton de Lacapelle-Marival.

(2 conseillers à élire)
M. Calmette, rép. (élu)..... 2,369
M. Laparra, rép. (élu)..... 2,375

Canton de Latronquière.

M. Pauliac, rép. (élu)..... 4,774

Canton de Livernon.

M. Trémolet, rép. (élu)..... 1,804

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Canton de Gourdon.

M. Lascombes, rép. (élu)..... 4,858
M. Gouzon, rad..... 458

Canton de Payrac.

M. Dufour, honap. (élu)..... 4,033
M. Constanty, rép..... 557

Canton de Souillac.

M. Pemezac, rép..... 1,260
M. Castanet, rép..... 1,108

Ballottage.

Canton de Vayrac.

M. Soulatié, rép. (élu)..... 1,276
M. Bouygues, légil..... 777

Nous ne mettons pas en doute le succès de M. Sirech au scrutin de ballottage de dimanche prochain, pour le Conseil d'arrondissement du canton nord de Cahors.

M. Sirech est un de ces hommes qui s'imposent par leur valeur personnelle et leur amour du bien public. Nous ne voulons pas rechercher par quelle suite de manœuvres coupables, et de

défactions intéressées, le corps électoral a pu être égaré et oublier un instant les services rendus par M. Sirech, comme membre du conseil municipal ou comme adjoint; mais certainement cette méprise n'aura été que momentanée, et les électeurs de dimanche prochain, livrés à leur propre inspiration, vengeront l'honorable candidat des attaques perfides dont il a été l'objet.

Nous sommes sûrs de son succès et nous nous en réjouissons dans l'intérêt de la ville.

Le journal le Temps a rectifié un récit complètement erroné qu'il avait publié sur l'affaire des Carmes d'Agén.

Ce récit, on le sait, a été reproduit par le Républicain du Lot.

Nous avons dit en parlant du Républicain du Lot ce qui suit : « Aura-t-il la bonne foi de reproduire l'article rectificatif du Temps? »

Le Républicain du Lot n'a pas reproduit cet article.

Nous avons dit encore : « Aura-t-il la bonne foi de reproduire la lettre du supérieur des Carmes? »

Le Républicain du Lot n'a pas reproduit cette lettre.

Mais en revanche le Républicain du Lot nous injurie, et intitule son article escobar-derie.

Nous nous bornerons à faire un troisième appel à la loyauté et à la bonne foi du Républicain en lui demandant de reproduire l'extrait suivant du Journal d'Agén.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL.—AFFAIRE DES CARMES

La calomnie si perversement inventée et exploitée contre les Carmes d'Agén, vient aujourd'hui d'échouer et de s'éteindre de la façon la plus pitoyable à la barre de notre tribunal correctionnel.

A la suite d'une enquête des plus minutieuses, après l'audition de nombreux témoins et surtout après le réquisitoire lumineux et impartial de M. de procureur de la République, le tribunal a rendu un jugement, fortement motivé qui condamne Lorenzo, POUR DÉNONCIATION CALOMNIEUSE ET POUR VOL, à deux mois de prison et aux dépens.

Prêchez donc d'exemple MM. du Républicain, vous qui parlez si haut de loyauté!

Distribution des prix

DU LYCÉE DE CAHORS.

Ce matin a eu lieu la distribution des prix au lycée de Cahors.

Cette fête, toujours attrayante, était présidée par M. Relhié, maire de Cahors. La cour d'honneur de notre établissement universitaire, très bien décorée pour la circonstance et pavée aux couleurs nationales, était remplie de parents et d'amis.

Sur l'estrade, à côté du président, avaient pris place M. le Proviseur et M. le Censeur du Lycée, M. le Préfet, M. le général Vilain, M. le Colonel du 7<sup>e</sup> de ligne, MM. les Conseillers de préfecture; au second rang, MM. les chefs des diverses administrations, les Juges du tribunal civil, des Officiers de gendarmerie et du 7<sup>e</sup> de ligne, le personnel enseignant du Lycée.

M. Christophé, professeur de seconde, a ouvert la séance par le discours d'usage. Il a parlé de désintéressement. Nos lecteurs liront avec plaisir ce discours très applaudi.

M. le Proviseur a fait ensuite l'éloge de deux bienfaiteurs du lycée : MM. Bessières de Cambrayrac et Faurie, ancien inspecteur général de l'Université, qui ont légué à cet établissement dont ils furent élèves le premier 4,000 fr., pour achat d'instruments de physique; les héritiers du deuxième, une médaille d'or à perpétuité, en faveur du prix d'honneur de rhétorique.

M. Relhié prend à son tour la parole et, dans un discours fréquemment interrompu par les applaudissements de l'auditoire, il retrace les progrès accomplis dans l'enseignement universitaire et les réformes actuellement à l'étude; il termine sa patriotique harangue par le souvenir du grand citoyen, ancien élève du lycée de Cahors, M. Gambetta, qui, sorti de la foule, a conquis par son seul mérite une des premières places du gouvernement de la République.

DISCOURS DE M. CHRISTOPHE

Du Désintéressement.

JEUNES ÉLÈVES,

Le poète Simonide de Céos ayant à chanter la victoire d'un athlète en fut très embarrassé, si Pon en croit une légende popularisée par une fable de La Fontaine que vous connaissez tous; aussi, trouvant son sujet bien nu, bien infertile, il essaya de l'embellir et de le féconder en célébrant la vie des héros fils de Leda, Castor, dompteur de coursiers, Pollux, invincible au pugilat. Permettez-moi de voir dans ce fait autre chose que le brillant hors d'œuvre de l'imagination d'un poète; j'y découvre d'abord une profonde leçon d'humilité; puis, si l'antique aède, en regard de la victoire d'un lutteur obscur et ambitieux, a placé les exploits de ces deux héros généreux que l'immortalité récompensa de leur dévouement, ne peut-on pas y reconnaître, hautement affirmée, la supériorité de cette loi du devoir et du désintéressement, qui seule rend nos actes méritoires et leur imprime un caractère sacré de grandeur et de dignité?

Telles sont, jeunes élèves, les réflexions qui s'offrent à mon esprit, en ce jour où, après les luttes pacifiques de l'année, vous allez recueillir le fruit de vos travaux; telles sont les pensées que je voudrais développer devant vous et que fait naître en moi la vue de ces couronnes et de ces prix qui vont être distribués aux heureux vainqueurs.

Tous vous attendiez cette fête avec la même impatience, mais peut-être agités de sentiments bien différents, et parmi ceux qui ont atteint le but, il en est qui ont marché vers lui par des routes bien différentes. Les uns, poussés par l'ambition et le désir de la gloire et tout fiers à la pensée d'entendre leur nom voler de bouche en bouche, n'ont travaillé qu'en vue de la récompense; les autres, sans mépriser l'estime d'autrui et les distinctions honorifiques, ont surtout obéi au devoir et ont reconnu de bonne heure que le travail est la loi fondamentale de la vie; à tous je dirai avec La Bruyère : « Le motif seul fait le mérite des actions des hommes, et le désintéressement y met la perfection. »

Loins de moi la pensée de rabaisser la gloire et de chercher à détruire ce sentiment qui pousse dans nos cœurs de si profondes racines. Ai-je besoin d'en démontrer l'existence, et les applaudissements qui salueront dans un instant vos succès les entendrez-vous sans une certaine fierté? Chacun, dit Pascal, « veut avoir ses admirateurs, et les philosophes même en veulent. Et ceux qui écrivent contre veulent avoir la gloire d'avoir bien écrit, et ceux qui le lisent veulent avoir la gloire de l'avoir lu, et moi qui écris ceci ai peut-être cette envie. » Reconnaissons-le donc, en nous réservant de faire tout à l'heure les distinctions nécessaires; nous sommes tous sensibles au blâme et à la louange, et, en même temps que nous comprenons cette loi de l'ordre moral: le bien doit être accompli, le mal évité, nous sentons aussi que cette loi a nécessairement une sanction, et que le bien doit être récompensé, le mal puni. Si les lois civiles, pour obtenir le respect, peuvent se passer de la récompense, les lois de l'éducation ne sauraient, sans détrimment négliger ce puissant moyen d'action. Aussi le même moraliste que je viens de citer constate avec raison que « les enfants auxquels on ne donne point cet aiguillon d'envie et de gloire tombent dans la nonchalance, » mais il ajoute avec non moins d'autorité : « L'admiration gâte tout dès l'enfance; oh! que cela est bien dit, qu'il a bien fait, qu'il est sage!... » Ainsi la paresse est à craindre, mais la vanité ne l'est pas moins.

Considérez donc la récompense, jeunes élèves, comme un stimulant et n'en faites pas le but unique de vos actions; sachez qu'elle ne constate que le mérite du travailleur sans rien y ajouter; qu'elle n'est qu'un accessoire, utile, il est vrai, mais non la condition importante. « L'amour-propre est le plus grand de tous les flatteurs » a dit La Rochefoucauld, et s'il a ajouté : « L'éducation que l'on donne d'ordinaire aux jeunes gens est un second amour-propre qu'on leur inspire, » c'est qu'il voyait les funestes effets résultant pour la jeunesse d'un système tendant à développer outre mesure chez elle un instinct qui n'a déjà que trop de disposition à se donner carrière. Que votre modestie et votre réserve, jeunes élèves, démentent ces paroles, et qu'on ne puisse jamais dire de vous ce que disait Bernardin de Saint-Pierre de ses jeunes contemporains : « Ils n'ont tous remporté du collège que le désir de remplir la première place en entrant dans la société, que la vanité qui se laisse conduire par l'amour des louanges et la crainte du blâme. Tous les maux de la société sortent du collège sous le nom spécieux d'émulation! »

Les conséquences de cette disposition qui porte l'élève à chercher la récompense de ses actes en dehors des actes eux-mêmes, et que Bernardin de Saint-Pierre constatait il y a près d'un siècle, ont frappé depuis lors plus d'un moraliste, et de nos jours, un savant dévoué au bien de l'Université, M. Michel Bréal, a écrit dans un livre (1) rempli d'idées neuves et généreuses quelques pages très vraies sur « les récompenses au lycée ». « Si Pon peut, dit-il, reprocher aux générations nouvelles le manque de désintéressement si l'on voit même d'honnêtes gens réclamer avec instance le prix du devoir accompli et se plaindre avec amertume quand la récompense se fait attendre, si une fois sorti du collège, l'ancien bon élève continue à compter les progrès de ses camarades et à suivre d'un regard inquiet les succès de ses rivaux et contemporains, le lycée n'est-il pour rien dans ces travers? C'est lui qui nous apprend à espérer une distinction pour chaque effort et à nous comparer sans cesse les uns aux autres. On comprend dès lors pourquoi le lycée peut contenir beaucoup de jeunes gens qui sont entraînés et ardeurs des vers et des discours latins sans aimer le latin, et pourquoi ce goût apparent de l'antiquité s'évanouit d'ordinaire au sortir du collège, au même temps que les derniers applaudissements du concours. »

Cependant le lycée est-il le seul coupable? et, selon l'exemple du bon pédagogue d'Horace, sommes-nous les seuls à donner des friandises aux enfants pour leur faire apprendre les rudiments de la science? Ne rencontrent-ils dans leurs familles une admiration trop

(1) Quelques mots sur l'instruction publique en France.

plaisante ces petits phénomènes, qui, selon le mot de Saint-Cyran, « se croient au-dessus de tous depuis qu'ils savent un peu de latin ? » « Il faut qu'un cercle nombreux de personnes âgées s'occupe gravement autour d'un enfant, non pas à l'instruire mais à l'admiration sur sa prétendue finesse de ses paroles ; qu'on se répète avec enthousiasme ses reparos ; qu'on se puerile à des questions plus pueriles encore ; qu'on excite par d'imprudents éloges la hardiesse prématrice de ses admirateurs. (1) »

Cependant les pères enchantés s'admirent eux-mêmes dans leurs enfants, font circuler dans la famille ces petits oracles, et l'on ne sait lequel est le plus ridicule ou du babil impertinent de l'enfant, ou de la stupide complaisance de ses admirateurs. (2) »

Alors, si ce tableau est fidèle, de vous signaler les conséquences funestes de cette admiration excessive ? Ne fait-on pas naître chez les enfants une trop haute idée de leur mérite en leur prodiguant des récompenses et des éloges peu en rapport avec leur mérite ? Ne craint-on pas, blâsés à la longue sur les succès qu'on leur offre, ces jeunes présomptueux n'exagèrent et ne multiplient leurs exigences et ne perdent le sens exact de la valeur des actions ? Enfin, et surtout ce qu'il faut redouter, n'altère-t-on pas ces notions de justice et de vérité dans ces natures qui croient si aisément, comme une étreinte mielle, les épanouies bonnes ou mauvaises ? N'accoutume-t-on pas la jeunesse à préférer les mesquines jouissances de l'intérêt à celles si pures et si nobles du désintéressement, et à chercher dans les biens extérieurs les joies que donne seuls la satisfaction du devoir accompli et le témoignage de la conscience ?

Que sont donc en comparaison les récompenses que peut promettre la société ? S'il est vrai de reconnaître que « ce serait trop mépriser les hommes que de ne leur tenir aucun compte de leurs jugements, (3) » faut-il cependant se préoccuper exclusivement du qu'en dira-t-on ? Faut-il avoir dans l'équité d'autrui cette sublimité de confiance qui faisait dire au Psalmiste : « J'ai été jeune et je suis devenu vieux, et, pendant tout ce temps, je n'ai pas vu le juste abandonné et sa race cherchant son salut ? » L'expérience vous l'apprendra plus tard, jeunes élèves, les jugements des hommes sont faillibles, et je ne vous pas vous tracer ici le tableau des lamentables erreurs auxquelles ils sont exposés. « Le monde récompense plus souvent les apparences du mérite que le mérite même, (4) » et l'histoire enregistre dans ses annales les scandaleux triomphes accordés par les peuples à de vulgaires, ambitieux. Surpris de la bonne foi, faiblesses de raison, lâches capitulations de conscience, tel est le fondement sur lequel repose une puissance dont les hommes sont les complaisants et tôt ou tard les victimes.

Aussi, jeunes élèves, complex avant tout sur vous-mêmes et que la pensée de n'avoir point failli à l'honneur et au devoir vous fasse supporter avec fermeté ces hasards que l'orgueil nous engage trop souvent à prendre pour autant d'injustices. Songez que celui qui trouve sa seule récompense dans la vanité satisfait souffre aussi plus cruellement des blessures que lui font ceux dont il attendait la gloire. Au contraire, l'honnête homme, dit La Bruyère, se paye par ses mains de l'application qu'il a à son devoir par le plaisir qu'il sent à le faire ; et se désintéresse sur les éloges, l'estime et la reconnaissance qui lui manquent quelquefois. »

Ce qui ne vous manquera jamais, jeunes élèves, c'est cette noble joie, cette fierté légitime qu'on ressent dans l'accomplissement du devoir et dans la pratique du bien. Voilà la vraie sanction, celle que nulle autre n'égale ni ne remplace ; aux paroles flatteuses qu'on vous adressera sur vos succès vous préférerez toujours cette voix intérieure qui vous dit : Tu as fait ton devoir ! Vous puiserez dans ce contentement intime la force de résister aux médisances et à la calomnie ; abattus par les revers, victimes de ces coups de sort dont votre énergie n'aura pu triompher, vous n'en serez pas moins dignes d'éloges et de respect, et si vous tombez dans la lutte, vous pourrez du moins vous écrier : Tout est perdu, fors l'honneur !

Vous entendrez autour de vous glorifier le succès, vous verrez des hommes approuver sans vergogne cet axiome brutal : La fin justifie les moyens ; mais vous repousserez de toute l'énergie de votre nature droite et loyale ces théories honteuses et dégradantes, en les soumettant au contrôle de la morale qui les condamne. De même vous n'aurez que du mépris pour celui qui fait de la vertu une sorte de trafic, de placement à intérêt. En effet, « ni Dieu ni la société ne doivent rien à celui qui s'est en quelque sorte payé d'avance. La vertu, qui rapporte, n'est plus de vertu ; se sacrifier aujourd'hui pour gagner demain, appelle faire des affaires et non pas être vertueux. (4) »

Vous ne commetrez pas non plus cette erreur de vous « représenter, comme le dit un moraliste contemporain, (5) la vertu d'une part et la sanction de l'autre comme deux choses distinctes, de croire que le bonheur est un ensemble de satisfactions et de jouissances qui vient s'ajouter à la vertu comme une sorte de prix ; mais vous direz avec les Stoïciens : la vertu est à elle-même sa propre récompense, et avec Spinoza : « La béatitude n'est pas la récompense de la vertu : c'est la vertu elle-même. »

C'est animés de telles dispositions et soutenus par ces idées généreuses que vous vous préparerez, jeunes élèves, à affronter cette lutte pour l'existence, cette concurrence vitale à laquelle est soumis le monde physique comme le monde moral et d'où l'on sort victorieux quand on l'a fait de bonne heure. L'apprentissage du devoir. Supportez donc sans défaillance, sans arrière-pensée cette loi du travail qui est la condition de notre nature. Si le succès couronne vos efforts, ne vous en targuez point et dites-vous que « la modestie est le seul état qu'il soit permis d'ajouter à la gloire (6) ; » si vous n'obtenez pas le prix de votre travail, ne perdez point pour cela courage et ne vous posez pas en victimes de l'injustice humaine, vos efforts d'ailleurs ne sont pas inutiles, car le travail a fait de vous des ouvriers, et c'est là sa plus grande efficacité. Gardez-vous encore de porter envie à vos camarades plus heureux que vous. « L'égalité absolue n'est pas dans

la nature. Il y aura toujours des individus plus forts, plus beaux, plus riches, plus intelligents, plus doués que d'autres. C'est devant Dieu et devant le devoir que l'égalité est parfaite. A ce tribunal, le pauvre courageux et sans envie, l'homme simple mais dévoué, la femme obscure qui remplit bien sa tâche de tous les jours sont supérieurs au riche qui éblouit le monde par son opulence, à l'homme vain qui remplit la terre de son nom. Il n'y a pas d'autre grandeur que celle du devoir accompli, il n'y a pas non plus d'autre joie. (1) » Souvenez-vous enfin de ces paroles que j'emprunte à un de nos vieux poètes du XIV<sup>e</sup> siècle (2) et qui résumant les conseils que je viens de vous adresser :

« Onneur crie partout et vuet :  
Fay que doys, aveingne que puet. »

(1) Ernest Renan : La part de la famille et de l'Etat dans l'éducation.  
(2) Guillaume de Machau.

M. le Censeur proclame enfin les lauréats. Parmi les élèves le plus souvent nommés, nous remarquons :

- Mathématiques élémentaires. — Vastier, Sentenac.
- Mathématiques préparatoires. — Dentraygues, Valat.
- Philosophie. — Raygasse, Calmeilles, Parvieux.
- Rhetorique. — Rossignol, Maratuech, Brunet.
- Seconde. — Castagné, Grenat, Barriety, Talon.
- Troisième. — Bergon, Mercé, Bénéch, Gaucher.
- Quatrième. — Vieussens, Gibart, Mercé, M., Rulhe.
- Cinquième. — Bénéch, Gaston, Darquier.
- Sixième. — Sers, Ganayré, Marbot.
- Septième. — Bénéch, Manhiabal, Crudy.
- Huitième. — Bucamp, Vargues, Gratacap, Boisse.
- Enseignement secondaire spécial. — Magot, Bénétre, Pendaries, Buzenac, Lurgnie, Morcq, Simonis.
- Année préparatoire. — Garrigou, Carroul, Cros, A., Cros, E.
- Classe primaire. — Mendaille, Amadiou, Calmels, Lasseroux, Pinel, Bouzerand, Bouyssou, Salomon, Panouze, Pignères, Cagnac, Giraud, Gillis, Lanteirès, Lafage.

Le **Républicain du Lot** nous reproche, sur un ton qu'il essaye de rendre malin, les 1,093 voix attribuées à M. Mayzen, par une première dépêche de Cahors. Or, lui-même, à la 2<sup>e</sup> page (2<sup>e</sup> colonne, 35<sup>e</sup> ligne) de son dernier numéro, contient absolument la même erreur.

Soyez donc logiques MM. du **Républicain**, au risque d'y perdre un peu de votre esprit habituel.

Par décret en date du 31 juillet, M. le baron Dufour, a été révoqué de ses fonctions de maire de la commune de Lanzac.

M. Bessières, président de la Société de secours mutuels de Cahors, a donné sa démission.

Par décision du 27 juillet, M. Pasquier, contrôleur du magasin des tabacs à Cahors, est nommé entreposeur à Langon (Gironde), et est remplacé, par M. Albagnac, au contrôle de Cahors.

Le bureau télégraphique créé à Catos sera ouvert le 5 courant à la correspondance officielle et privée.

Nous apprenons avec plaisir que M. Langlané, l'excellent et sympathique musicien, vient d'être appelé à un poste d'organiste, à Paris.

Nous félicitons M. Langlané de la nouvelle position qu'il va occuper, et qui prouve que son talent est justement apprécié partout comme à Cahors.

**Appel des réservistes.**

Une période d'instruction de 28 jours aura lieu cette année pour les réservistes des classes de 1871 et 1873, pour les hommes des mêmes classes dits à la disposition, c'est-à-dire ayant été dispensés du service d'activité en temps de paix dans l'intérêt des familles, enfin pour les réservistes qui, indépendamment de leur âge, marchent, en cas de mobilisation, avec ces deux classes, par suite de leur situation militaire.

Cet appel ne comprendra que les hommes affectés à l'infanterie, au génie, aux troupes d'administration, aux sections de secrétaires

d'état-major et de recrutement, à la gendarmerie, aux équipages de la flotte, aux infirmiers maritimes, à l'artillerie de marine, aux armuriers maritimes, à l'infanterie de marine.

La convocation est fixée :  
Au 21 août 1880, pour les 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> régions de corps d'armée.

Au premier septembre suivant, pour les 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> régions de corps d'armée, pour le gouvernement militaire de Paris et pour l'armée de mer.

Les hommes qui voyagent en chemin de fer pour se rendre à destination seront admis au quart du tarif sur la présentation de leur livret, s'ils partent de leur domicile légal ou de la résidence inscrite sur leur livret.

Les réservistes de l'armée de mer auront soin de gagner, non pas leurs ports d'immatriculation, mais le corps dans la circonscription duquel leur résidence est comprise. Sont dispensés de se rendre à la convocation :

- 1° Les réservistes porteurs d'un titre entraînant la dispense, tels que les non disponibles, les internes des hôpitaux de Paris, les médecins, pharmaciens de 1<sup>e</sup> classe et les vétérinaires proposés pour un emploi d'officier de réserve, les résidents à l'étranger qui ont demandé et obtenu cette dispense.
  - 2° Les hommes qui, après avoir obtenu du maire un certificat de soutien indispensable de famille et l'avoir transmis avec leur demande à la gendarmerie, auront obtenu à ce titre la dispense de l'autorité militaire.
  - 3° Les hommes qui n'ont quitté les drapeaux que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1879, à moins qu'ils n'y aient été retenus par mesure disciplinaire ou par suite de condamnation.
- Des sursis, valables jusqu'au printemps de 1881, pourront être accordés aux réservistes qui auraient à faire valoir des motifs sérieux d'empêchement de se rendre à la prochaine convocation.

Les militaires de la classe 1875 appartenant à la cavalerie et ceux de la classe 1877 des autres armes seront envoyés en congé illimité.

- 1° Du 1<sup>er</sup> au 10 août, s'ils ne prennent pas part aux grandes manœuvres, aux camps d'instruction, aux tirs ou autres excursions autorisées par le ministre de la guerre ;
- 2° Aussitôt après les camps, les exercices et les excursions susdits, ceux qui ne doivent pas prendre part aux grandes manœuvres ;
- 3° Immédiatement après les grandes manœuvres, tous les autres militaires appartenant aux deux classes de 1875 et 1877.

L'Armée française dit qu'on prépare en ce moment, au ministère de la guerre, une sorte de règlement sur la tenue, non pas pour la modifier, mais pour la rendre uniforme dans toutes les garnisons.

On sait, en effet, que certains généraux et commandants d'armées tolèrent ce que d'autres interdisent, et que, dans une même garnison, les officiers portent ou ne portent pas telles parties de leur vêtement réglementaire ou tels effets non réglementaires, suivant qu'ils appartiennent à telle arme ou à une autre.

Le ministre de la guerre veut rétablir l'uniformité. Il a donc fait élaborer une décision qui sera bientôt communiquée aux intéressés et qui résoudra les diverses questions de tenue dans le sens le plus large. C'est ainsi, par exemple, que les officiers seront tous autorisés à revêtir des habillements civils à partir de 5 heures du soir, que le pantalon de toile sera considéré comme appartenant à la tenue régulière du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre, etc. En un mot, on accordera aux officiers la plus grande latitude, tout en réglant, mais sous la réserve d'une sévérité absolue, pour la tenue de service.

L'Aveyronnais donne les détails suivants sur la grève annoncée dans le département.

Le bruit courait dimanche, à Rodez, qu'un commencement de grève avait eu lieu sur un point du bassin houillier d'Aubin. En effet, des mineurs de la compagnie Campagnac, Cransac sont sortis des mines en demandant une augmentation de salaire. On les a invités à nommer des délégués pour s'expliquer avec la compagnie, et à reprendre en attendant leur travail, ce qu'ils n'ont pas fait. Les grévistes sont

au nombre de 350 environ, sur les 650 qu'occupe la compagnie. Les ouvriers qui travaillent à la mine du Mas-de-Mouly n'ont pas quitté leur travail. M. le préfet de l'Aveyron et M. le procureur de la République de Villefranche se sont rendus sur les lieux, où l'on a appelé du voisinage quelques brigades de gendarmerie pour maintenir l'ordre. Nous apprenons, en outre, que deux compagnies du 81<sup>e</sup> qui étaient consignées depuis deux jours, sont parties hier de Rodez par un train spécial.

**Dernières Nouvelles**

5 h. soir. Au moment de mettre sous presse, le **Courrier de Paris** n'est pas encore distribué.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite

**REVALESCIERE**

Du **BARRY**, de Londres  
Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse ; diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose ; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueux, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants ; 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M<sup>me</sup> la duchesse de Castelnuovo, le duc de Pluskow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le Dr Prof. Dédé, etc.

Cure n° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueur nocturnes.  
N° 99,625 : Avignon, 18 avril 1876. La Revalscière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des dépressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. — BOREL, née Carbonnetty.

Cure n° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalscière. — Léon PEYLET, instituteur à Cheyssons (Haute-Vienne).  
Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîte 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. 1 kil., 7 fr. 12 kil., 70 fr. — La Revalscière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, honore la digestion et sommeille rafraîchissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 33 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Du BARRY et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione Paris. Se méfier des contrefaçons et substitutions frauduleuses. — Dépôt à Cahors, Vinal droguiste.

**Crédit Foncier de France**

- I. — Prêts hypothécaires à long terme de 10 à 60 ans sans amortissement.  
Intérêt 4 45 % par an, portant l'annuité à 4 80 % pour un prêt à 60 ans et à 5 % pour un prêt à 50 ans. — Ces prêts sont remboursables à toute époque à la volonté de l'emprunteur.
- II. — Prêts hypothécaires à court terme de 1 à 5 ans.  
Intérêt 4 45 % par an. — Ces prêts en sont pas remboursables par anticipation.
- III. — Prêts communaux pour toute durée avec ou sans amortissement.  
Intérêt 4 50 % par an ou au dessous suivant l'importance du prêt et sans aucune commission.
- IV. — Les départements, les fabriques et autres établissements publics peuvent emprunter aux mêmes conditions que les communes, par acte sous seings privés, sans hypothèque et sans enregistrement.  
Pour tous renseignements s'adresser : au **Crédit foncier de France**, rue neuve des Capucines, 19, à Paris, et en outre aux Notaires.

(1) Dehille, Discours sur l'Education. Amiens, 1766.  
(2) Ducloux, Discours sur l'Education. Amiens, 1766.  
(3) La Rochefoucauld, et de la lutte pour l'existence, cette concurrence vitale à laquelle est soumis le monde physique comme le monde moral et d'où l'on sort victorieux quand on l'a fait de bonne heure. L'apprentissage du devoir. Supportez donc sans défaillance, sans arrière-pensée cette loi du travail qui est la condition de notre nature. Si le succès couronne vos efforts, ne vous en targuez point et dites-vous que « la modestie est le seul état qu'il soit permis d'ajouter à la gloire (6) ; » si vous n'obtenez pas le prix de votre travail, ne perdez point pour cela courage et ne vous posez pas en victimes de l'injustice humaine, vos efforts d'ailleurs ne sont pas inutiles, car le travail a fait de vous des ouvriers, et c'est là sa plus grande efficacité. Gardez-vous encore de porter envie à vos camarades plus heureux que vous. « L'égalité absolue n'est pas dans

TRÈS PROCHAINEMENT  
OUVERTURE  
DU GRAND HOTEL-RESTAURANT  
du Palais National

# DELPECH

COUVREUR ZINGUEUR

23, rue de la Liberté, à Cahors,  
A l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Entrepreneurs, que, établi à Cahors, depuis peu, il se charge des Couvertures de bâtiments en zing ou en ardoise, toutes fournitures comprises.

Ornements en zing et garnitures en plomb. Chaines à dilatation. Couverture ardoise mosaïque. Couverture ardoise agrafée ou à pince, ne se déformant pas par suite de la déviation des charpentes en bois ou de la dilatation de celles en fer, et conservant toujours leur régularité première. L'ardoise étant inaltérable de sa nature, les couvertures défectueuses ne sont dues qu'à la mauvaise façon.

Le **Sièur Delpech** espère que MM. les propriétaires voudront bien honorer de leur confiance. Il offre pour garantie de son travail l'appréciation de M. es architectes.

On trouve chez lui divers échantillons.

## Pharmacie centrale de Cahors.

Dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères  
Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger.

### ESCROUZAILLES

PHARMACIEN

Successeur de VINEL

Spécialité de Bandages, Bas à varices, Ceintures ventrières, Appareils en Caoutchouc et Articles d'allaitement. Irrigateurs - Clyso.

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur de ses produits, sortant des premières fabriques de France et de l'Etranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. Grand choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Elixir vermifuge Bonafous. — Extrait fluide des trois quinquina pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, Eaux de toilette, toniques, hygiéniques. — quop pectoral et Pastilles des Chantres, infallibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thés et Chocolats variés.

1 FRANC par AN 90,000 Abonnés 52 NUMÉROS

## Le Moniteur des Valeurs à Lots

(Parait tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 30,000,000 de fr.

Abonnements dans tous les Bureaux de Poste: UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

ANÉMIE, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, MALADIES DE LANGUEUR, sont heureusement combattus par le

### VIN IODÉ DE MORIDE

Préparé au vieux Malaga. Excellent fortifiant, très agréable au goût, le meilleur dépuratif, le plus puissant régénérateur du sang connu. Il remplace avec avantage l'huile de FOIE de MORUE et l'IODURE de POTASSIUM, dont il n'a pas les inconvénients. On le conseille aussi avec les Filices Ferro-Médicines dans l'Hydropisie. — A PARIS, 34, Rue LA BAYENNE, et dans toutes les Pharmacies. — Prix: 2 fr.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

### CHOCOLAT-MENIER

LE VÉRITABLE NOM

## TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX: 1 FRANC.

Chez M. Layrou, rue Valentre, à Cahors.

## Eaux minérales de Miers

### HOTEL CARBOIS

à Alviçnac (Lot)

Avenue de la gare de Rocamadour.

L'hôtel Carbois, situé dans un emplacement agréable réunit toutes les conditions de bien-être propres à favoriser le traitement des Eaux. Les étrangers qui fréquentent cet établissement y sont l'objet des attentions les plus délicates, chacun se plaît à le reconnaître.

M. Carbois, le seul de la commune d'Alviçnac actionnaire de la Fontaine minérale, offre à ses clients de leur donner, tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Omnibus à tous les trains pour conduire les voyageurs de la gare de Rocamadour à l'hôtel Carbois.

AU PREMIER CHEMISIER  
**E. CRAMANT-MASSIP**  
CHEMISES INFROISSABLES  
Spécialité  
De Lingerie pour homme, sur mesure

Seule Maison à Montauban  
CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETE  
Représentée à CAHORS,  
par **M. IDIDES**,  
Coffreur-pâleur, 17, Boulevard Sud.

**A VENDRE**  
BONNE OCCASION  
des

APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE  
avec nombreux accessoires.  
S'adresser au bureau du Journal.

LA GAZETTE DE PARIS  
Le plus grand des journaux financiers  
NEUVIEME ANNEE  
Parait tous les Dimanches  
PAR AN

# 4

FRANCS  
ABONNEMENTS D'ESSAI  
2<sup>e</sup> Première Année  
Prime Gratuite  
LE BULLETIN AUTHENTIQUE  
des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS A LOTS.  
PARAISSENT TOUTS LES 15 JOURS.  
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.  
ENVOYER MANDAT-POSTE ou TIMBRES-POSTE  
59, Rue Taillhot - Paris

ÉTABLISSEMENT THERMAL

## VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)  
SAISON DES BAINS

BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, de la foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, de 10 h. à 11 h. 15, Séances de Musique et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement  
Ecrire: Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire  
PARIS, 22, boulevard Montmartre

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, pharmaciens et droguistes

Ancien mécanicien de marine, longtemps attaché aux chemins de fer et à de grands établissements industriels en France et en Espagne, se charge de la réparation ou de la construction de toute machine qu'on voudra bien lui confier machines à vapeur fixes, locomotives, machines à condense etc. etc.

Successeur de Remondou, qual-Séguir, Cahors.

## LOUIS DERYSER

CONSTRUCTION ET REPARATION  
DE MACHINES DE TOUTE SORTE

**HAFFNER PIERRE**  
BREVETÉ S. G. D. G. (22 MÉD. & DIPL. D'HON.)  
12 et 14, Passage Jouffroy, PARIS  
Fabrique, 4, rue Buffault, PARIS

MÉD. D'OR À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878

### COFFRES-FORTS TOUT EN FER

COFFRES-NEUILLES & COFFRES EN FER POLI  
Serrures de précision — Serrures de bâtiments  
Envoyé franco les Dessins et prix-courants

**20 à 25 %** de Revenu par An, payables par Mois  
SÉCURITÉ ABSOLUE  
Résultats des années 1875, 1876, 1877, 1878 et 1879. — Brochure explicative: 60 centimes.  
S'adresser à la CAISSE DES REPORTS, 77, rue Richelieu, PARIS

## MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

# A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX  
rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.  
Admise à l'Exposition Universelle de 1878.

VÊTEMENTS SUR MESURE  
HAUTES NOUVEAUTÉS.

## HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES  
Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

**PRIX FIXE INVARIABLE**

Tous les Envois sont faits Franco

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détrit les propriétés irritantes du Café des Indes, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature: **LECOQ ET BARGOIN.**

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m<sup>rs</sup> de comestibles.

PLUS de CHEVAUX COURONNES!!!

prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, darts, tress, ardeurs, répartition exacte du poil par le Réparateur Toulouze. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction.

Dépôt général: Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris (Eviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard). — Se trouve dans les Pharmacies.

## PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

## MUSIQUE ET INSTRUMENTS

### GODINAUD, FILS

CAHORS (Lot), Maison de la Poste  
HARMONIUMS.  
Accord et réparation. Vente, échange et location  
EN VENTE CHEZ CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, L'Édit.

## DICTIONNAIRE

DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS INDUSTRIELS

Par E.-O. LAMÉ et A. THARÉL

Cette magnifique publication, rédigée par d'éminents écrivains, composée avec un grand luxe typographique, formera 5 volumes in-8° de 800 à 900 pages chacun, ornée d'environ 2,500 gravures sur bois.

Prix de la Livraison, contenant deux feuilles: 50 centimes.

On peut souscrire à l'ouvrage, complet, dont le prix est de 150 francs, en envoyant un mandat-poste de 25 francs pour le premier volume. Les souscripteurs le recevront franco, à leur choix, soit complet, soit par série de cinq livraisons ou dix feuilles.

Envoi franco d'une série d'essais dans toute la France, contre 2 fr. 50 en timbre-poste.

Paris, 14, rue Saint-Lazare